

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 20 octobre 2017 portant modification des circonscriptions
des brigades territoriales de Saint-Mathieu-de-Trévières et de Castries (Hérault)**

NOR : INTJ1723730A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les brigades territoriales de Saint-Mathieu-de-Trévières et de Castries sont modifiées à compter du 1^{er} novembre 2017 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Saint-Mathieu-de-Trévières et de Castries exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 octobre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général de division,
directeur des soutiens et des finances par suppléance,
G. CAZENAVE-LACROUTZ*

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Saint-Mathieu-de-Tréviers	Buzignargues Campagne Cazevieille Claret Fontanès Galargues Garrigues Lauret Montaud Saint-Bauzille-de-Montmel Sainte-Croix-de-Quintillargues Saint-Hilaire-de-Beauvoir Saint-Jean-de-Cornies Saint-Jean-de-Cuculles Saint-Mathieu-de-Tréviers Sauteyrargues Triadou Vacquières Valflaunès	Buzignargues Campagne Cazevieille Claret Fontanès Galargues Garrigues Lauret Saint-Bauzille-de-Montmel Sainte-Croix-de-Quintillargues Saint-Hilaire-de-Beauvoir Saint-Jean-de-Cornies Saint-Jean-de-Cuculles Saint-Mathieu-de-Tréviers Sauteyrargues Triadou Vacquières Valflaunès
Castries	Baillargues Beaulieu Castries Restinclières Saint-Brès Saint-Drézéry Saint-Geniès-des-Mourgues Sussargues Vendargues	Baillargues Beaulieu Castries Montaud Restinclières Saint-Brès Saint-Drézéry Saint-Geniès-des-Mourgues Sussargues Vendargues